

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT

« GAGNE TON COMBI VOLKSWAGEN ! »

Article 1 – Organisation

La micro-entreprise **tonfourgon**, immatriculée sous le numéro **SIRET 918 703 513 00013**, dont le siège social est situé **54 Chemin du Père Frein, 44850 Le Cellier**, organise un jeu-concours intitulé :

« **Gagne ton Combi Volkswagen !** », se déroulant du **1er novembre 2025 au 10 décembre 2025 inclus**.

Le présent jeu-concours est un **jeu avec obligation d'achat**, accessible uniquement depuis la France métropolitaine via le site :

 www.tonfourgon.com

Le dépôt et le contrôle du présent règlement sont effectués auprès de **Maîtres Olivier UGOLINI et Delphine LACROIX, Commissaires de Justice associés à Biarritz (64200)**.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute **personne physique majeure**, résidant en **France métropolitaine**, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille, ainsi que de toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception ou à la réalisation du jeu.

La participation est **strictement réservée** aux personnes ayant effectué un achat éligible dans les conditions décrites ci-après.

Toute inscription ou participation non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 3 – Modalités de participation

La participation au jeu implique **l'achat d'un ou plusieurs bracelets** parmi les modèles proposés sur le site www.tonfourgon.com.

Chaque achat donne droit à un nombre de participations déterminé selon la formule choisie :

Chaque bracelet acheté donne droit à une ou plusieurs participations selon la formule choisie :

- **1 bracelet acheté (15 €) → 1 chance de gagner**
- **2 bracelets achetés (25 €) → 2 chances de gagner**
- **3 bracelets achetés (35 €) → 3 chances de gagner**

Lors de l'achat, le participant sélectionne le modèle de bracelet souhaité parmi les trois disponibles.

Chaque commande donne lieu à un **email de confirmation** précisant le nombre de participations enregistrées.

Les participations sont automatiquement validées à partir des achats **effectués entre le 1er novembre 2025 et le 10 décembre 2025 inclus**.

Aucune participation reçue en dehors de cette période ne sera prise en compte.

Aucune participation par courrier, email ou tout autre moyen n'est acceptée.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les **tirages au sort** auront lieu le **12 décembre 2025**, sous le contrôle de **Maîtres Olivier UGOLINI et Delphine LACROIX**, Commissaires de Justice à Biarritz.

Trois tirages indépendants seront effectués pour désigner les gagnants des lots suivants :

1 Premier tirage → un **Volkswagen T3 Multivan Combi de 1989**, entièrement aménagé (cuisine, frigo, batterie auxiliaire, douche, toit relevable, auvent).
Véhicule de collection – **valeur estimée : 30 000 €**.

2 Deuxième tirage → une **batterie EcoFlow River 2 Pro**, **valeur estimée : 500 €**.

3 Troisième tirage → une **formation tonfourgon** pour apprendre à aménager son van,
valeur estimée : 470 €.

Chaque participant ne pourra gagner qu'un seul lot, même en cas de participations multiples. Les tirages seront réalisés à partir de la base de données des achats valides effectués durant la période du jeu.

Article 5 – Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés personnellement par **email** et/ou **téléphone** dans un délai de **cinq (5) jours** suivant le tirage.

Les noms des gagnants pourront également être publiés sur le site www.tonfourgon.com et sur les réseaux sociaux officiels de l'organisateur.

En cas de non-réponse d'un gagnant dans un délai de **quinze (15) jours** à compter de la notification, un **nouveau tirage** pourra être organisé pour attribuer le lot concerné à un autre participant.

Article 6 – Remise des lots

Les lots seront remis **en main propre** ou **expédiés à l'adresse indiquée** par les gagnants, dans un délai maximum de **45 jours** après la validation de leur identité.

Les lots ne peuvent donner lieu à **aucune contre-valeur en argent**, échange ou remboursement.

En cas d'indisponibilité d'un lot, l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de **valeur équivalente ou supérieure**.

Article 7 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement technique du site,
- interruption des services de paiement ou de livraison,
- perte, vol ou détérioration d'un lot après expédition,
- cas de force majeure ou de décision administrative entraînant l'annulation du jeu.

La responsabilité de tonfourgon ne saurait être engagée pour toute erreur relative à l'identité, l'adresse postale ou électronique fournie par le participant.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, adresse, téléphone, email) sont **strictement nécessaires** à la gestion du jeu, au tirage au sort et à la remise des lots.

Ces informations sont traitées conformément au **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)** et à la **loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée**.

Le responsable du traitement est la société **tonfourgon**.

Les participants disposent d'un **droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition** à leurs données, en adressant un email à :

 **tonfourgon@gmail.com**

Les données seront conservées pendant la durée du jeu et supprimées **au plus tard 12 mois après sa clôture**.

Aucune donnée ne sera communiquée à des tiers sans le consentement explicite du participant.

Article 9 – Frais de participation

Le jeu-concours étant réalisé avec **obligation d'achat**, **aucun remboursement de frais** de participation ne sera effectué.

Article 10 – Consultation du règlement

Le présent règlement est **déposé et conservé** par :
Maîtres Olivier UGOLINI et Delphine LACROIX, Commissaires de Justice associés à Biarritz (64200).

Il peut être consulté :

- sur simple demande par email à **tonfourgon@gmail.com**,
 - ou directement sur le site www.tonfourgon.com.
-

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique **l'acceptation pleine et entière** du présent règlement, sans condition ni réserve.

Tout manquement aux règles énoncées entraînera l'annulation pure et simple de la participation concernée.